ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

Projet d'ordre du jour

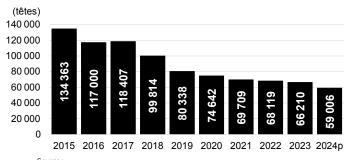
- 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024
- 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2024
 - 2.1 Projets en cours et réalisés
 - Ulcères et érosions de la caillette chez les veaux de lait : prévalence, facteurs associés et pistes pour en limiter l'importance
 - Réalisation d'une analyse de cycle de vie pour la filière veau
 - 2.2 Programme qualité Veau vérifié
 - 2.3 Implications fédérales et provinciales
 - Association canadienne du veau
- 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025
- 4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT
 - 4.1 Critères d'admissibilité
- 5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024

La production projetée de veaux de lait pour l'année 2024 devrait se situer autour de 59 006 têtes. Il s'agirait d'une baisse de 10,9 % par rapport à 2023.

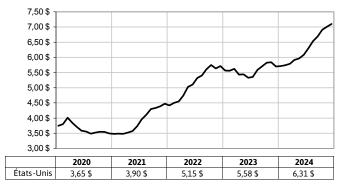
Figure 1: Production de veaux de lait au Québec



PBQ: Volume de veaux de lait produits au Québec

Figure 2: Prix des veaux de lait aux États-Unis*

(\$ CA/lb carcasse chaude sans peau)



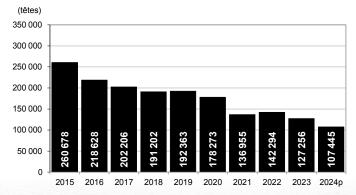
Le prix ajusté au marché du Québec correspond au prix payé aux producteurs base carcasses chaudes, FAB nord-est et centre-nord des États-Unis, auquel 0,25\$ CA/lb carcasse a été retranché pour couvrir les frais de douane, de transport et vétérinaires liés à l'exportation vers les États-Unis.

Source:

USDA: USDA converti\$ CA. Prix FAB ferme.

Le prix du veau de lait sur le marché américain a connu une hausse constante en 2024 avec une moyenne annuelle de 6,31\$ CA/lb carcasse. Globalement, le prix moyen obtenu est 13 % supérieur au prix moyen de 2023.

Figure 3: Production de veaux de lait aux États-Unis

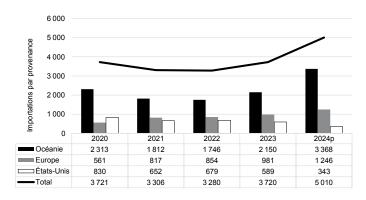


Source:

• USDA: Nombre de veaux de lait abattus dans le nord-est et dans le centre-nord des États-Unis La production américaine de veaux de lait affiche une baisse de 15,6 % par rapport à 2023. Les estimations de production annuelle devraient se situer autour de 107 445 têtes.

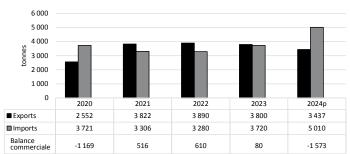
Commerce international

Figure 4: Importations canadiennes de viande de veau par provenance en tonne de 2020 à 2024p



L'année 2024 a été marquée par une explosion des importations canadiennes de viande de veau. Il s'agirait alors d'une augmentation de 34,7% par rapport à 2023. La viande de veau des États-Unis, qui jadis occupait une part importante, est de moins en moins présente sur le marché canadien. La majorité des importations provient de l'Océanie, principalement de Nouvelle-Zélande, qui à elle seule fournit les deux tiers de tout ce qui entre au Canada. Au fil des ans, les Pays-Bas et les autres pays de l'Union européenne affichent une progression constante des importations de viande de veau, surpassant les États-Unis depuis 2021.

Figure 5: Importations et exportations de viande de veau du Canada de 2020 à 2024p



Sources:

• ACIA: Importations

Statistique Canada: Exportations

Si la tendance se maintient, les exportations canadiennes se situeraient autour de 3 437 tonnes, soit une baisse de 10,6 % par rapport à 2023. Toutefois, elles restent supérieures à la moyenne des cinq dernières années. Bien que les Émirats arabes unis et le Qatar soient des acheteurs réguliers, les États-Unis sont toujours la principale destination de nos produits avec 95 % du volume.

Il en résulte une balance commerciale fortement déficitaire puisque l'écart entre les importations et les exportations atteint un sommet historique de 1573 tonnes.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2024

2.1 PROJETS EN COURS ET RÉALISÉS

Ulcères et érosions de la caillette chez les veaux de lait: prévalence, facteurs associés et pistes pour en limiter l'importance

Après la réalisation du projet ayant pour objectif le développement d'un outil d'évaluation des lésions de la caillette dans le veau de lait en 2022, le comité de mise en marché des veaux de lait considérait pertinent de poursuivre une seconde phase avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Le projet a été présenté pour une demande d'aide financière au Programme Innovation bioalimentaire (PIB) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Le projet qui sera réalisé sur une période maximale de 36 mois, à compter de 2025, visera les objectifs suivants:

- Estimer la prévalence de lésions de la caillette chez les veaux de lait du Québec;
- Dans un sous-groupe de ces veaux, confirmer la valeur diagnostique du pepsinogène sérique à partir d'une prise de sang pour la corréler aux lésions de la caillette observées en abattoir:
- Évaluer les caractéristiques d'engraissement à l'aide d'un questionnaire rempli lors d'une visite d'élevage;
- Évaluer les facteurs de risque spécifiques individuels, de lots et de fermes potentiellement impliqués dans cette problématique;
- Évaluer les caillettes d'un sous-échantillon de veaux décédés en cours d'engraissement afin de caractériser la proportion de ceux affectés d'ulcères.

Réalisation d'une analyse de cycle de vie pour la filière veau

Le projet Analyse de cycle de vie tend à dresser le bilan environnemental d'un produit depuis la ferme jusqu'au commerce de détail en tenant compte de l'ensemble des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES). L'analyse devrait permettre de séparer les activités d'élevage des activités d'abattage et de transformation de la viande. Les activités générant le plus de GES seront identifiées, permettant ainsi de cibler les actions prioritaires à mettre de l'avant pour améliorer la situation.

2.2 PROGRAMME QUALITÉ VEAU VÉRIFIÉ

Le programme canadien de salubrité des aliments à la ferme pour la production de veaux Veau vérifié donne aux producteurs un moyen de répondre aux consommateurs qui demandent une preuve de la salubrité de la viande. Il fournit aux clients l'assurance que le veau produit est de première qualité. Les détails du programme sont indiqués au point Programme qualité de la section Activités en 2024 du présent document.

2.3 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Association canadienne du veau

Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) sont membres de l'Association canadienne du veau (CVA). Cette association regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. En 2024, elle a travaillé sur les dossiers suivants:

- Suivi des travaux du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau, incluant les travaux pour la mise à jour du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;
- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains et en Europe qui pourraient avoir un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau canadienne;
- Assurer un suivi sur l'évolution de la prévalence de veaux laitiers croisés dans les élevages;
- Soutien à la mise à jour du document Veal at a glance produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025

En 2025, le secteur veau de lait consacrera ses efforts sur les dossiers suivants:

- Effectuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau 2025-2029 et terminer les projets en cours en lien avec la planification stratégique 2020-2024;
- Travailler avec la CVA et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales, notamment:
 - Les enjeux pouvant nuire à l'exportation internationale;
 - La mise à jour du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds tout en se tenant informé de l'avancement des autres codes bovins;
 - Tout autre enjeu fédéral, provincial ou international pouvant affecter l'industrie du veau lourd;
- Poursuivre la collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers mis en marché et participer activement au Forum Veau;
- Poursuivre les actions favorisant l'adaptation au Règlement sur la santé des animaux partie XII: modification au règlement sur le transport des animaux en collaboration avec les secteurs veau de grain et bovin de réforme et veau laitier;
- Relativement à l'obtention du financement du PIB, entreprendre la réalisation du deuxième volet du projet sur les lésions de la caillette dans le veau de lait afin d'en déterminer les causes et définir des éléments de régie permettant de les prévenir.

VEAUX DE LAIT

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 100 veaux de lait au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)